

Montreuil, le 13 octobre 2023

Ce vendredi 13 octobre 2023, un professeur d'un établissement d'Arras a été assassiné durant son service. Deux autres personnels (un professeur, un agent technique) ont été gravement blessés.

La FNEC-FP-FO adresse ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches, aux personnels et aux élèves de l'établissement dont elle partage l'effroi.

Pour la FNEC-FP-FO, cet évènement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger, autrement que par des discours, l'Ecole publique et ses personnels qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves.

Trois ans après le meurtre de Samuel Paty, comment se fait-il que l'on puisse entrer dans un lycée avec une arme ? Comment se fait-il que l'on puisse tuer un professeur de l'enseignement public, blesser des personnels ?

Comment se fait-il que le ministre Jean-Michel Blanquer se soit opposé pendant 8 mois après l'assassinat de Samuel Paty à ce que le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) se réunisse dans l'académie de Versailles pour mener l'enquête prévue dans les prérogatives de cette instance ?

L'Ecole publique doit être une enceinte protégée.

Pour cela il faut les postes statutaires nécessaires et arrêter d'en supprimer.

Nous avons maintes fois rappelé que le Statut général des fonctionnaires est le garant de leur indépendance. Chercher à détruire le Statut, ce n'est pas un service rendu aux personnels qui, au contraire, exigent d'être protégés et que leurs droits soient renforcés. Et pourtant, trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, la Loi de Transformation de la Fonction publique demeure...

Nous demandons au ministère de prendre ses responsabilités en donnant le message clair que la Formation spécialisée sera convoquée dans les plus brefs délais, et que tous les moyens soient donnés pour accompagner les familles, les personnels et les élèves.

La FNEC FP-FO soutient tous les personnels qui décident de se réunir pour établir toutes leurs revendications en défense de l'Ecole publique et exiger l'appui inconditionnel de l'employeur lorsqu'une protection fonctionnelle est demandée.

Le ministre a décidé une journée d'hommage à Samuel Paty lundi prochain. Nous demandons que la liberté pédagogique des personnels soit respectée.

Pour que de tels événements ne se reproduisent pas, il faut que tous les moyens exigés par les personnels et leurs syndicats soient donnés : c'est de la responsabilité du ministre.